L'AUTONOMIE EN ACTIONS

MÉTIERS DE LA DÉPENDANCE

Le médico-social en formation...

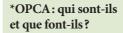
de combat

■ Le secteur médico-social a beau être l'un des plus créateurs d'emplois, les métiers de la dépendance ont du mal à se défaire de plusieurs faiblesses: déficits d'attractivité, de qualification, usure professionnelle importante... La formation est donc au cœur des enjeux et plus que jamais l'objet de toutes les attentions. Tout particulièrement de la part des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)*. Décryptage en Île-de-France et en Languedoc-Roussillon.

es établissements et services médico-sociaux en charge du soutien à l'autonomie sont confrontés à des mutations importantes de tous ordres. Pêlemêle: l'évolution des politiques publiques (promotion des droits des usagers, encadrement budgétaire strict, incitation au regroupement des structures...); l'apparition de nouveaux besoins liés notamment au vieillissement des personnes accueillies et de nouveaux modes de prise en charge; mais aussi, le vieillissement des salariés dont plus de la moitié partiront en retraite d'ici 2015 dans certains territoires; un déficit d'attractivité qui explique la persistance des difficultés à recruter du personnel qualifié, et la part toujours croissante des "faisant fonction"; l'usure professionnelle entraînant des taux de démission élevés et un turn-over important... En somme, de lourds défis à relever pour un secteur paradoxalement très créateur d'emplois: à l'horizon 2015, on aura besoin de 400000 emplois supplémentaires.

LES PARTENAIRES EN ORDRE DE BATAILLE

Alors, pour faire face aux perspectives de recrutement et répondre aux enjeux de l'adaptation des compétences et d'une professionnalisation accrue, le gouvernement lançait, il y a un an et demi, un vaste plan Métiers. Des expérimentations destinées à mieux évaluer les besoins et à optimiser l'offre de formation sur les territoires, étaient mises en œuvre dans trois régions, dont le Centre (voir Jas n° 131 p. 22 et l'encadré page ci-contre). Partie prenante de ces expérimentations, la CNSA contribue aussi depuis 2008, avec les OPCA de la branche, au financement de parcours de formation - validation des acquis de l'expérience (VAE) ou formation complète – conduisant aux qualifications d'aide-soignant, d'aide médico-psychologique, d'éducateur spécialisé et de moniteur-éducateur, les métiers les plus représentés. Arrivées à leur terme cet été, les conventions vont être renouvelées pour trois ans à compter du 1er janvier 2010. Pour Sofia Samouilhan,



Les quatre organismes paritaires collecteurs agréés de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale sont Unifaf pour le privé non lucratif, Formahp pour le privé lucratif, l'ANFH pour la fonction publique hospitalière et le CNFPT pour la territoriale.

Ils financent les actions de formation des établissements adhérents, grâce à la mutualisation des cotisations, mais aussi en sollicitant des financements complémentaires, comme c'est le cas avec le dispositif CNSA. Mais, ils assurent aussi des missions d'assistance et de conseil, en développant des services personnalisés ou collectifs (soutien dans l'élaboration de plans de formation, mise à disposition de ressources techniques, animation de réseaux professionnels...).

CONTACTS -

ANFH Île-de-France: 0153828232 Unifaf Languedoc-Roussillon: 0467060928



responsable Ingénierie et développement à Unifaf, "le bilan est largement positif, ce qui amène les OPCA à demander que le dispositif soit élargi aux formations d'infirmière, qu'il soutienne des actions thématiques de professionnalisation et qu'il offre la possibilité de mieux cibler les fonds sur les régions où les besoins sont les plus criants". De son côté, Michel Fourmeaux, responsable du service Développement de la formation et des compétences à l'ANFH, estime que "ce cofinancement s'est révélé être un levier important pour développer des actions de formation dans des établissements qui peinent à construire des plans de formation, faute de moyens financiers et humains". Ce que confirme Martine Mandopoulos-Clémente, responsable de la délégation Île-de-France de l'ANFH: "L'enjeu de la formation continue est désormais bien compris dans les établissements, même les plus petits, comme le seul moyen de s'adapter. Cela passe par le développement des formations qualifiantes pour les "faisant fonction", mais aussi des actions ponctuelles sur la bientraitance, l'évolution des textes, la maladie d'Alzheimer, ou encore la prévention de l'usure professionnelle...".

LA FORMATION COMME BOUCLIER DU PROJET DE SERVICE

Cette prise de conscience, elle l'explique aussi par l'apparition de la fonction de responsable de formation, notamment dans les plus grosses structures. Au centre hospitalier de Versailles qui gère un Ehpad d'une centaine de places, Chantal Mairesse, responsable de la formation, estime que "c'est à partir du projet global de l'établissement, que l'on peut décliner les compétences attendues et formaliser le plan de formation". Et, parce que le projet de cet Ehpad, constitué de huit maisonnées construites

chacune autour d'un lieu de vie commun, la cuisine et la salle à manger, est centré précisément sur l'animation plus que sur le soin, elle a identifié la nécessité de promouvoir un nouveau métier, celui de maîtresse de maison. Seize professionnels ont ainsi été formés dans ce sens depuis 2006. En outre, pour Chantal Mairesse, "former, c'est non seulement le moyen de mettre les professionnels en sécurité par rapport à leurs missions, mais aussi de les fidéliser en leur donnant davantage de responsabilité et d'autonomie". C'est pourquoi le plan de formation 2006-2009 de l'Ehpad prévoyait de l'adaptation à l'emploi pour les personnels nouvellement recrutés, mais aussi la valorisation de la fonction de tutorat de certains professionnels, et la reconnaissance de l'expertise d'autres par la validation de diplômes universitaires en gérontologie.

LA GUERRE DE LA GPEC AURA-T-ELLE LIEU?

Pour Magali Roussel, secrétaire générale de la délégation Unifaf du Languedoc-Roussillon, cette posture d'anticipation des besoins en lien avec le projet d'établissement est pourtant encore trop rare. "Si les structures utilisent les dispositifs proposés notamment pour remobiliser les compétences des professionnels, la majorité n'ont pas encore le recul nécessaire pour resituer cela en termes de gestion prévisionnelle des emplois et compétences", explique-t-elle. Or, pour elle, "la GPEC est une démarche anticipative qui vise à faire évoluer les organisations pour une meilleure adéquation entre les besoins futurs d'une structure et ses ressources humaines, et qui en cela dépasse la seule question de la formation professionnelle". Beaucoup n'ont ni le temps, ni la méthodologie pour mettre en place de telles démarches. C'est pourquoi, en Languedoc-Roussillon, la délégation Unifaf soutient les établissements: en Lozère, des journées d'accompagnement collectif et de sensibilisation inter-établissements ont été organisées et un guide d'autodiagnostic GPEC a été testé

Plan Métiers: un Centre d'idées

Voilà un an que la région Centre s'est lancée dans l'aventure du Plan Métiers, et depuis, une trentaine d'actions ont été lancées en lien avec les partenaires du territoire: conseils généraux, Ddass, OPCA, structures employeurs, organismes de formation... Avec des résultats déjà prometteurs, à commencer par la finalisation du prototype d'un outil d'observation partagé sur la formation et l'emploi pour aider à la décision. Autres actions: la création de modules de formation regroupés par département pour les candidats à la VAE d'aide-soignant; des actions de sensibilisation au tutorat; un travail sur l'articulation entre les formations scolaires et professionnelles qui devrait aboutir à la création d'une charte de collaboration entre six établissements de formation... Le bilan global est attendu pour le début de l'année prochaine.

auprès de quinze structures. Pour Arnaud Rocabois, directeur de l'association Pierre Blanc, qui y a participé et qui gère des établissements et services pour personnes handicapées, "les outils de diagnostic fournis ont permis de dégager plusieurs pistes de travail, dont la nécessité de réorganiser les missions d'encadrement, de formaliser un manuel de l'organisation et de la qualité, ainsi qu'un processus de recrutement". "Aujourd'hui, on a provoqué une prise de conscience et on amène les établissements à s'intéresser à la pyramide des âges des salariés, à faire une utilisation prospective des entretiens professionnels...", se réjouit Magali Roussel, qui organisait un séminaire territorial de restitution de cette action à la fin du mois de septembre. Une conviction renforcée, une bataille de gagner... **Emmanuelle Vigan**



ACTUALITÉ de la CNSA

Lieux de vie collectifs: construire l'autonomie

La CNSA organise cette année encore son prix récompensant des réalisations ou modernisations d'établissements où l'architecture a été mise au service de la qualité de vie des résidents et du personnel. Un prix rebaptisé "prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie". À côté du prix de la réalisation pour personnes âgées, du prix de la réalisation pour personnes handicapées et de la mention spéciale Alzheimer, la CNSA ajoute une mention spéciale Personnes handicapées vieillissantes. Le concours d'idées primera aussi le projet d'un étudiant d'école d'architecture. Date limite de dépôt des candidatures: le 15 février 2010.

Infos: www.prix-autonomie-cnsa.fr

Handicapés vieillissants: échange de pratiques

Parce que l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes est une problématique de plus en plus prégnante qui oblige à penser une offre médico-sociale plus adaptée, à domicile comme en établissement, la CNSA met en place un atelier d'échange de pratiques à la minovembre. Objectifs: à partir d'un état des connaissances, partagé, élaborer un document de consensus permettant d'identifier les enjeux, les obstacles à lever, ainsi que la palette des réponses à apporter. Fin des travaux prévus début février.

Aides techniques: un nouveau service régional

La CNSA vient de signer une convention avec la Fédération nationale des centres d'information et de conseil sur les aides techniques (Fencicat), pour expérimenter des plateformes régionales d'information et de conseil sur les aides techniques (Pricat), en Alsace-Lorraine, Aquitaine, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Ile-de-France. Ces centres de ressources et d'expertises doivent notamment faciliter l'accès à l'information sur les aides techniques pour les personnes handicapées et les professionnels, des MDPH plus particulièrement. Résultats attendus fin 2010.

En savoir plus sur l'actualité de la CNSA: www.cnsa.fr

en bref

PATRICK GOHET AU CNCPH

Patrick Gohet, jusqu'à lors délégué interministériel aux personnes handicapées, vient d'être nommé président du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), succédant ainsi à Jean-Marie Schléret, qui rejoint de son côté le conseil de la CNSA (voir p.6). Nul doute qu'à cette nouvelle fonction, celui qui a porté la loi du 11 février 2005 continuera d'agir pour que l'égalité des chances des personnes handicapées soit vraiment respectée.

ALZHEIMER À LA CARTE

Trouver tous les dispositifs d'accompagnement et de prise en charge des personnes atteintes d'Alzheimer et d'aide à leurs aidants devient possible. La Fondation Médéric Alzheimer vient de mettre en ligne un nouveau service de recherche cartographique* classé par catégories (accueils de jour, établissements d'hébergement, structures d'aide aux aidants familiaux, lieux de diagnostic, d'information ou de coordination gérontologique).

*www.annuaire-med-alz.org

LE COÛT D'ALZHEIMER

L'impact socio-économique de la maladie d'Alzheimer pour l'Europe des 27 (coût médico-social + coût indirect) serait de 167 milliards d'euros, dont 20 milliards pour la France. Il passera à 250 milliards dont 30 milliards en France d'ici 2030. Estimée à 22 194 euros par personne et par an en moyenne, la prise en charge publique reste cependant très inégale selon les pays.

ENCORE PLUS D'INFOS SUR LE LOGEMENT ADAPTÉ

Le ministère de l'Écologie, de l'énergie et du développement durable vient de publier une brochure en ligne, "Personnes handicapées : l'accessibilité au logement". Y sont expliquées les démarches, les aides, les textes de référence et les contacts utiles à travers différentes thématiques (droit au logement, modalités d'attribution des logements sociaux, subventions et prestations pour adapter un logement, obligations en matière d'accessibilité des bâtiments).

*www.developpement-durable.gouv.fr